

BOURSE D'EXTERNAT 2022-2023

Il est porté à la connaissance des étudiants inscrits en 3ème année médecine au titre de l'année universitaire 2022-2023 que pour bénéficier de la bourse d'externat, ils sont tenus de :

- Déposer contre récépissé auprès du Service des Affaires Etudiantines une copie certifiée de la CIN et une attestation RIB cachetée par leur établissement bancaire ;
- Remplir le formulaire ([Cliquez-ici](#)).

N.B : le dernier délai de la réception des dossiers est le mardi 25 octobre 2022 à 15H.
Passé ce délai aucune demande ne sera acceptée.

Casablanca le 17/10/2022

